

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	40

**N° 183/2019**

**OBJET : Déchèterie des professionnels : tarification pour la collecte et l'élimination des bidons vides souillés**

**L'an deux mille dix-neuf et le 5 novembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Marie-Christine ARAZILS donne procuration à Régis GRANGE, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN à Pierrette HENDRICK, Gilles COMBES à Danielle TENSA, Michel COURTIADÉ à Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN à Serge BAURENS, Franck MUNIGLIA à Céline GABRIEL.

**ABSENTS :** Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES :** Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG et Sabine PARACHE et Messieurs Denis BEZIAT, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Céline GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Vice-Président en charge des déchèteries indique que les bidons vides souillés sont désormais considérés comme déchets dangereux. Par conséquent, ils ne sont plus acceptés dans les bennes à déchets industriels banals et doivent faire l'objet d'un traitement spécifique. La CCBA a donc dû passer un marché public d'évacuation et de traitement de ces déchets et il est proposé de mettre en place un tarif de facturation pour les bidons vides souillés qui parviennent en déchèterie des professionnels. La tarification proposée est la suivante :

- Bidon vide souillé inférieur à 10 litres : 0.80 €/unité
- Bidon vide souillé supérieur ou égal à 10 L et inférieur à 20 litres : 1.10 €/unité
- Bidon vide souillé supérieur ou égal à 20 litres : 2.60 €/unité

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la tarification pour la collecte et l'élimination des bidons vides souillés telle qu'exposée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à communiquer sur ces tarifs auprès du public concerné et à établir les factures correspondantes.

Fait et délibéré à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS